



FÊTE de LA MUSIQUE

Ville de La Crau - Samedi 21 JUIN 2025

FICHE DE CANDIDATURE

DOSSIER COMPLET à retourner **avant le vendredi 4 AVRIL 2025**

par mail : culture@villedelacrau.fr

Mairie de La Crau - Hôtel de Ville - Bd de la République – 83260 La Crau - Tél : 04.94.01.56.80

Ouvert à tous : amateurs, professionnels, artistes individuels, groupes, formations musicales, D.J.

Prestation non rémunérée - Autonomie en technique son et lumière.

NOM de SCENE :

Style musical : Compositions Reprises Les deux

Rock Pop Musique électronique Rap RnB Reggae Musiques du monde

Classique Variété française Variété internationale Jazz D. J

Autres :

Statut : Amateur Professionnel / Solo Groupe DJ

Nombre de musiciens / chanteurs :

Détail des instruments :

CONTACT (Prénom, NOM) :

 : @ :

 :

Site WEB, réseaux sociaux :  

LIEU souhaité : Peu importe LA CRAU LA MOUTONNE

ORGANISATION :

Disponibilité : 18h/19h 19h/20h 20h/21h 21h/22h 22h/23h 23h/00h

Durée de prestation souhaitée :

L'emplacement, le créneau horaire et la durée de la prestation attribués à chaque candidat seront établis au mieux, en fonction des possibilités et du nombre de participants.

Observations :

TECHNIQUE :

Les candidats doivent être autonomes en technique son et lumière.

Un branchement électrique sera fourni par la ville.

Liste du matériel à brancher :

Besoins électriques (puissance **en Watts ou Ampères**) :

Pensez à apporter un enrouleur et une prise européenne triphasée de type P17.

Surface nécessaire souhaitée : Métrage linéaire : Profondeur :

PIECES A FOURNIR :

- Liens **SON** et **VIDÉO** (YouTube, Vimeo...)
- Photos**, logo, affiche
- Plan de scène et fiche technique (pour info, si possible)

Merci de confirmer (cocher) :

Participation bénévole :

« Faites de la musique, Fête de la Musique » : cette manifestation repose sur l'esprit originel de la Fête de La Musique, à savoir une fête ouverte à tous, amateurs ou professionnels, confirmés ou non, représentant tous les genres musicaux, pour des concerts gratuits reposant sur le principe du bénévolat.

Les participants ne seront donc pas rémunérés.

Ils bénéficieront toutefois de tickets repas, valables le soir-même chez les commerçants du centre-ville.

Droits de diffusion des productions :

Les candidats autorisent, sans contrepartie, la commune de LA CRAU à utiliser ou éventuellement reproduire, les photographies ou films pris au cours de la manifestation sur tout support dans le but d'en assurer la valorisation et la promotion.

Assurance :

Les personnes se produisant ce jour-là le font sous leur propre responsabilité, librement et bénévolement. La Ville de La Crau se dégage de toute responsabilité en cas de perte, vol ou casse du matériel (instruments, micro, sono...) qui est sous le contrôle du groupe durant la Fête de la Musique.

RÉPONSE :

La réception de la fiche de candidature ne vaut pas confirmation de participation.

Tous les dossiers seront étudiés et la sélection se fera en fonction de l'ordre d'arrivée et des places disponibles.

La réponse vous sera envoyée **par mail, au plus tard le vendredi 4 AVRIL 2025.**

Date : Signature :